

de filial dévouement que, de concert avec plusieurs des membres de la Société que vous présidez, vous Nous avez adressée, quel est le but de cette œuvre et quels fruits elle a produits depuis sa fondation. Au milieu des graves périls qui nous assiègent, les hommes qui consacrent leurs efforts à assurer aux enfants le bienfait d'une éducation basée sur les vérités de notre très sainte religion, doivent, en effet, être comptés parmi ceux qui méritent le mieux, non seulement de l'Eglise, mais de la société civile. C'est pourquoi Nous avons éprouvé une grande consolation en recevant de vous l'assurance que le nombre des membres de l'œuvre et de ses comités est déjà considérable, que des jurisconsultes distingués sont chargés d'examiner et de résoudre les difficultés juridiques, qu'un recueil périodique a été créé pour défendre les principes et répandre les instructions de la Société, qu'enfin elle vient en aide aux besoins des écoles chrétiennes par des distributions de secours.

“ Mais ce qui nous a procuré une douce et très particulière satisfaction, c'est de lire dans votre lettre que votre œuvre a reçu l'approbation presque unanime de nos vénérables frères les évêques et que vous les révèrez comme vos chefs et vos guides. Nous voyons avec une joie profonde ces liens mutuels qui unissent les évêques et la société.

“ Comme, en effet, le zèle pastoral des évêques pour le salut des âmes qui leur sont confiées ne doit pas être moins loué que leur haute sagesse, vous ne pouvez vous écarter du droit chemin en suivant fidèlement, dans ces questions d'éducation, la ligne de conduite qu'ils auront jugée, devant Dieu, la mieux appropriée à la gravité des temps et des circonstances. Nul, d'ailleurs, ne peut douter qu'obéir aux conseils et aux prescriptions de ceux que Dieu et le Saint-Siège ont établi juges en Israël, c'est répondre aux vœux du chef suprême de l'Eglise.

“ Aussi, Nous vous exhortons vivement, vous, cher Fils et les autres membres de la Société, à poursuivre, sous le patronage des évêques, avec une ardeur et une vigilance de jour en jour plus grandes, l'œuvre que vous avez entreprise ; bien assurés que, dans l'état présent des choses, rien ne peut nous être plus agréable que de vous voir travailler avec un zèle persévérant à ce que le plus grand nombre possible d'enfants, en même temps qu'ils seront instruits dans les lettres humaines, soient profondément pénétrés des enseignements de la vraie foi. En attendant, Nous adressons à Dieu de ferventes prières pour qu'il accorde ses grâces les plus abondantes aux membres de la Société, et pour qu'il les soutienne et les fortifie dans le plein développement de l'œuvre commencée.

“ Enfin, comme gage des dons célestes et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons très affectueusement et du fond du cœur, à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

“ Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 janvier 1883, la cinquième de notre pontificat.

“ LÉON XIII, PAPE.”